

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONS ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI:

La catastrophe de Birkenberg.
Le cadavre d'Argenteuil.
Un Scandale parisien.
La Revue de la Mode
L'affaire de la rue du Rocher. — Un grave Duel.

L'Entrevue de Kiel

Nous nous attendions à apprendre aujourd'hui, par le télégraphe, que la fameuse, mais toujours différée, entrevue de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Allemagne avait eu lieu — enfin — à Kiel.

Il faut encore attendre. Il paraît que, décidément, les deux souverains ne se rencontreront que le sept juin. On ne dira toujours pas que le czar met un empressement enthousiaste à se rencontrer avec son redoutable neveu.

Et, en effet, elle est bien significative cette réserve, cette hésitation de l'empereur Alexandre.

L'empereur d'Allemagne a dû patienter pendant bien longtemps avant d'obtenir la satisfaction morale qui va enfin lui être donnée. Mais, il a dû comprendre lui-même, ou du moins il a dû admettre que, dans l'attitude que l'empereur de Russie a observée à son égard pendant des années, il n'y avait rien qui pût officiellement blesser son amour propre ni attester un sentiment de dédain dont il aurait eu le droit de s'offenser publiquement.

Ce qui a empêché si longtemps l'empereur Alexandre d'accomplir cet acte de courtoisie, c'est la situation que la politique allemande a faite aux deux empires. Unis par des liens de famille, les deux souverains se sont fatalement trouvés divisés, non seulement par les intérêts manifestes de leur pays, mais par le souci de la paix européenne.

Un voyage du tsar en Allemagne, même dans un simple but de politesse, pouvait être considéré par l'opinion comme une avance à laquelle on n'aurait pas manqué de donner une interprétation et une portée exceptionnelles. C'est été dans le monde des officiers, et, par lui, dans la presse européenne, un témoignage du désir qu'on aurait prêté à la Russie de se rapprocher de l'Allemagne. Il importait de ne donner aucune vraisemblance à de pareilles suppositions.

L'empereur Alexandre, dans sa haute sagesse et dans un sentiment de juste prévoyance, a jugé nécessaire de s'abstenir. Dans toutes les chancelleries on a compris et apprécié sa réserve.

Mais nous avons eu déjà bien des fois occasion de dire que les choses, sous ce rapport, sont bien changées. Depuis cette époque, la politique de la Russie s'est fixée avec une fermeté et s'est affirmée avec un éclat qui ne laisse plus de place à aucun doute, ni à aucune équivoque.

Une visite de l'empereur Alexandre à l'empereur Guillaume ne peut plus avoir pour effet de modifier une situation que tout le monde connaît désormais avec une évidence absolue. Il ne viendra dans l'esprit de personne qu'il puisse sortir des paroles qui pourront être échangées à Kiel quelque chose qui soit de nature à faire dévier l'orientation de la politique du czar. C'est donc, ce ne peut être qu'un motif de courtoisie qui inspire Alexandre III. Il va à Kiel sans ses ministres, il n'y restera que quelques heures, et, sans être dans les secrets des dieux, nous n'hésitons pas à prédire qu'il ne s'y dira rien et ne

s'y fera rien dont l'Europe ait sujet de se préoccuper.

L'unique résultat de cette visite sera de mettre fin à une situation respective qui, à la longue, devenait embarrassante. Les deux souverains se salueront courtoisement; ils constateront que leurs relations de famille sont toujours sincères et intimes; mais, cela fait, ils resteront sur le terrain où s'est si nettement placée leur politique générale. Il n'y aura rien de nouveau dans les conditions de l'équilibre européen.

Ce n'est pas d'ailleurs de la Russie, ce n'est pas non plus de la France, avec qui l'entente établie est plus solide que jamais, qu'il faut attendre une initiative de nature à changer ces conditions fondamentales. C'est à l'Allemagne qu'il appartient de rendre aux grandes puissances l'entière sécurité de l'avenir, que depuis vingt ans elle leur a ravie. Nous doutons fort que l'empereur Guillaume ait, sous ce rapport, quelque proposition sérieuse à formuler, et très probablement, dans son entrevue avec Alexandre III, il ne fera pas même allusion à ces questions délicates. Tout se bornera donc à des entretiens de banalité amicale et dont personne n'a motif de se préoccuper.

H. DEFRANCE.

LA POLITIQUE

La Ligue de protestation contre la licence des rues, qui a mené, durant ces derniers mois, une vive campagne contre les images et les écrits pornographiques, s'attaque maintenant à un autre ordre de scandales. Elle met en circulation une pétition dans laquelle sont brièvement exposés les inconvénients de toute nature qui résultent de l'augmentation continue du nombre des prostituées et de la liberté qui leur est laissée d'envahir à de certaines heures la rue, d'y stationner et d'y tenir ouvertement marché de débauches.

La pétition conclut au vote d'une loi « interdisant le racolage sur la voie publique et frappant de peines correctionnelles à la fois celles qui s'y livrent et ceux qui les soutiennent dans cet odieux métier. »

Il est certain que le mal visé par les pétitionnaires a pris depuis quelques années un développement inquiétant et que le temps paraît venu d'y porter un remède énergique. Toutefois, le remède n'est peut-être pas aussi facile à trouver que paraissent le croire les honnêtes pères de famille qui, devant le débordement des mauvaises mœurs, tendent leurs bras désespérés vers le législateur. Des lois contre la prostitution, ou en a déjà fait pas mal, et tout récemment encore le gouvernement n'a-t-il pas déposé ou annoncé qu'il déposerait quelque projet dans ce sens, dont on a parlé huit jours, sinon moins encore? Il ne paraît pas que son initiative ait eu grand succès.

C'est que, tout le monde le sent bien, en semblable matière, les lois les plus sévères ne sont efficaces qu'à la condition que l'action en soit secondée par celle d'une police intelligente, attentive et zélée, connaissant bien son devoir, habile à le remplir et résolue à le faire. Or, c'est là ce qui nous manque; et il ne faut pas trop s'en étonner; c'est partout la même chose. Une police habile à dépister les malfaiteurs, ça se trouve, à la rigueur, bien que difficilement; voyez Lyon, dénommé couramment le paradis des assassins, attendu que c'est la ville de France où on ne les troublera pas dans leurs petites entreprises. Mais une police capable de faire un bon service de mœurs, c'est le phénix.

Il n'y a, en effet, que deux systèmes: ou bien il faut confier la surveillance de la rue, au point de vue particulier de la prostitution, à la police municipale ordi-

naire, ou bien il faut en charger une brigade spéciale.

Dans le premier cas, le service est très mal fait, parce que les agents, sollicités par mille autres soins, manquent d'expérience, du coup d'œil sûr et du doigté nécessaires à cette besogne délicate; dans le second, c'est encore pis, parce que neuf fois sur dix, l'agent spécialisé dans la surveillance des filles ne tarde pas à s'acquiescer avec elles et se fait, moyennant récompense honnête, l'auxiliaire de leur petit commerce.

Conclusion: quand nous aurons une police parfaite, la rue sera facile à nettoyer. Jusque-là, les ligueurs peuvent pétitionner.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 2 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Loubet.

L'ARMÉE COLONIALE

Ils se sont entretenus de la question de l'organisation de l'armée coloniale et des déclarations que le ministre de la marine doit faire à ce sujet devant la commission sénatoriale de l'armée. Le conseil est d'avis de soutenir le projet déposé en 1890 sur le bureau de la Chambre par les ministres de la guerre et de la marine.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Les ministres ont continué ensuite l'examen du projet ayant pour objet l'institution d'un crédit agricole. A ce propos, M. Develle a soumis à ses collègues un projet de loi relatif à la constitution d'un gage des prêts consentis aux agriculteurs pour l'aménagement intérieur des propriétés en vue de l'arrosage des terres.

LÉGIION D'HONNEUR

Enfin le conseil a décidé, sur la proposition de M. Jamais, d'accorder au commandant Monteil et au lieutenant de vaisseau Mizon la croix d'officier de la Légion d'honneur pour le résultat de la mission accomplie par ces deux officiers.

Nouvelles Militaires

Paris, 2 juin.

M. le général de la Roque a momentanément quitté l'armée d'Afrique pour venir inspecter la cavalerie des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps avec résidence à Marseille.

La subdivision de Batna qu'il commandait est confiée au général de brigade Faure-Bignet qui cède la subdivision de Dellys à M. le général Pothé, précédemment chargé des fonctions de gouverneur de Langres et d'une inspection de gendarmes.

Après la promotion du général Jacquemin récemment installé à Bordeaux avec mission d'inspecter les 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> brigades de cavalerie, M. le général de la Roque sera nommé divisionnaire et il retournera en Algérie pour y exercer le commandement d'une province.

M. le général Faure-Bignet, qui commandait la subdivision de Dellys, dans la division d'Alger, passe au commandement de la subdivision de Batna, dans la division de Constantine, commandement que n'a pas occupé M. le général Pothé, qui y avait été récemment nommé.

M. le général Tadiou, qui commandait la 38<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Rennes, est admis dans la section de réserve par limite d'âge.

Une cérémonie très touchante a eu lieu hier à Nantes.

La garnison de cette ville a célébré par une revue et par une retraite aux flambeaux le 95<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du général Mellinet, qui est en retraite depuis trente ans.

Malgré son grand âge, le général Mellinet n'est cependant pas le doyen de l'armée française.

XXX

Dans lequel Phileas Fogg fait tout simplement son devoir.

Trois voyageurs, Passepartout compris, avaient disparu. Avaient-ils été tués dans la lutte? Étaient-ils prisonniers des Sioux? On ne pouvait encore le savoir.

Les blessés étaient assez nombreux, mais on reconnut qu'aucun n'était atteint mortellement. Un des plus grièvement frappés, c'était le colonel Proctor, qui s'était bravement battu, et qu'une balle à l'aine avait renversé. Il fut transporté à la gare avec d'autres voyageurs, dont l'état réclamait des soins immédiats.

Mrs. Aouda était sauvée. Phileas Fogg, qui ne s'était pas épargné, n'avait pas un égratignure. Fix était blessé au bras, blessure sans importance. Mais Passepartout manquait, et des larmes coulaient des yeux de la jeune femme.

Dependant tous les voyageurs avaient quitté le train. Les roues des wagons étaient tachées de sang. Aux moyens et aux rayons pendaient d'informes lambeaux de chair. On voyait à perte de vue sur la plaine blanche de longues traînées rouges. Les derniers Indiens disparaissaient alors dans le sud, du côté de Republican-river.

Mr. Fogg, les bras croisés, restait immobile. Il avait une grave décision à prendre. Mrs. Aouda, près de lui, le regardait sans prononcer une parole... Il comprit ce regard. Si son serviteur était prisonnier, ne devait-il pas tout risquer pour l'arracher aux Indiens?...

Ce titre appartient au général Mengin-Leclercq, qui est né le 12 mars 1796.

L'un et l'autre comptent, d'ailleurs, trente-sept années de grade de général de division.

Nous avons dit que les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> brigades de cavalerie ont eu dernièrement leur composition modifiée par le changement de garnison du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> régiments de hussards, le 1<sup>er</sup>, de Marseille à Valence, le 3<sup>e</sup> à inversement.

Dans le courant de ce mois, du 7 au 15, les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions indépendantes de cavalerie, dont les quartiers généraux respectifs sont à Sedan et à Lyon, échangeront leur brigade de cavalerie légère.

La 3<sup>e</sup> brigade de hussards, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régiments, quittera Lyon et Vienne pour aller tenir garnison à Verdun, avec dépôts réglementaires à Reims, et entrera dans la 4<sup>e</sup> division indépendante.

La 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs, 8<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> régiments, passera à la 6<sup>e</sup> division; son état-major résidera à Lyon, avec le 8<sup>e</sup> régiment; le 14<sup>e</sup> régiment se rendra à Vienne.

Informations Politiques

Paris, 2 juin.

AU TONKIN

On annonce que le colonel Terrillon, commandant du premier territoire militaire au Tonkin, va rentrer en France par le plus prochain paquebot, et qu'il sera remplacé par le colonel Clamorgan, qui commande actuellement le 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine à Brest.

Ce rappel est motivé par le mauvais état de santé du colonel Terrillon, mais le bruit court qu'il doit être attribué à un désaccord avec M. de Lanessan sur les questions relatives à la pacification et à l'organisation des pays de protectorat.

M. DE LANESSAN

D'après une dépêche privée de Saigon, M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, serait assez gravement malade. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a télégraphié hier pour demander des nouvelles de M. de Lanessan. La réponse n'est pas encore parvenue.

LES DYNAMITEURS

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit tenir d'une source absolument certaine que la police croit être sur les traces des auteurs de l'explosion du boulevard Magenta. Elle serait, en outre, prêtes à découvrir l'endroit où les anarchistes ont caché, jusqu'à présent, le restant des cartouches volées à Soisy-sous-Etoulles.

L'ANGLETERRE A MADAGASCAR

Le gouvernement n'a reçu aucune confirmation de la nouvelle annoncée par plusieurs journaux que l'Angleterre ait pris possession du groupe des îles Aldabra, au nord de la baie de Diégo-Suarez.

En tout cas, ces îles ne dépendent pas des pays placés sous notre protectorat. Reste à savoir si elles n'appartiennent pas à l'Angleterre.

L'ARCHEVÊQUE D'AI

Le Conseil d'Etat vient de rendre la déclaration d'abus contre l'archevêque d'Aix.

Cette déclaration vise: 1<sup>o</sup> l'addition à la 38<sup>e</sup> leçon du catéchisme de ce diocèse de quatre articles relatifs aux devoirs électoraux des fidèles; 2<sup>o</sup> une lettre pastorale du 20 avril 1892 adressée au clergé et aux fidèles du diocèse d'Aix et reproduisant les articles en question.

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Le commissaire de police de Saint-Onen a procédé ce matin à l'arrestation de cinq anarchistes: ce sont les frères Jules et Ferdinand C..., la fille Joséphine R..., Firmin K... et Raoul T...

On a saisi chez eux des papiers et des écrits anarchistes et des cartouches de revolver.

MORT DE M. BANASTON

M. Banaston, conseiller à la cour de cassation, qui s'était fait remarquer comme procureur de la République dans la lutte contre les boulangistes, est mort ce matin à Pau.

LA LÉGIION D'HONNEUR

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur se réunira demain sous la présidence du général Févier, grand chancelier.

Dans cette séance on établira le nombre des vacances qui se sont produites parmi les membres de la Légion d'honneur, par suite de décès ou de radiation depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

C'est d'après le chiffre de ces vacances que sera basé le nombre de décorations à distribuer au 14 juillet.

ELECTION EN CORSE

Cervione, 2 juin.

Les opérations électorales de la commune de Saint-André-de-Cotone viennent de se terminer.

Le parti soutenu par M. Emmanuel Arène est sorti vainqueur, il a eu huit conseillers d'élus sur douze; voici leurs noms: MM. Casamatta, élu maire; Pescetti; Massoni; Jérôme Nicolini; Franceschi, capitaine; Baldacci; Antoine Nicolini, élu adjoint; Agostini.

LES VICTIMES DES ANARCHISTES

Paris, 2 juin.

On a distribué à la Chambre le projet de loi accordant des indemnités et pensions aux victimes des explosions anarchistes.

L'exposé des motifs fait valoir que les propriétaires et locataires n'ont aucun recours à exercer contre les compagnies d'assurances ni contre les auteurs des attentats, qui sont ou inconnus ou insolubles. C'est ce qui motive l'intervention de l'Etat, sans engager toutefois sa responsabilité civile, car la loi de vendémiaire et la loi municipale de 1884 ne rendent les communes responsables que des dommages résultant de crimes commis à force ouverte par des rassemblements, ce qui ne s'applique pas aux explosions par la dynamite, véritables crimes de droit commun.

L'Etat n'a donc pas de dette à acquitter; il obéit à une obligation morale, à un devoir de solidarité.

En conséquence, un crédit extraordinaire de 320,000 francs est ouvert au profit des propriétaires et locataires des immeubles du boulevard Saint-Germain, 136, de la rue de Clichy, 39, et du boulevard Magenta, 22, ainsi que des propriétaires et locataires des immeubles voisins et des individus se trouvant momentanément dans ces maisons et qui ont éprouvé des dommages.

D'autre part, M. Vély, qui a contribué à mettre à la disposition de la justice l'auteur de l'explosion de la rue de Clichy, a succombé aux suites des blessures reçues par lui dans une explosion nouvelle, qui a eu pour but indéfini un acte de vengeance des complistes du criminel qu'il avait fait arrêter.

Le projet propose d'accorder à sa veuve une pension viagère de 1,200 francs et à sa fille une pension de 800 francs. Ces deux pensions, incessibles et insaisissables, seraient inscrites au budget du ministère des finances, au chapitre des pensions civiles accordées à titre de récompense nationale.

LE DUEL DRUMONT-CRÉMIEUX-FOA

Paris, 2 juin.

Le procès-verbal du duel Crémieux-Drumont dit que les deux adversaires ont été blessés, à la première reprise, l'un, M. Drumont, au-dessous de l'œil gauche, et l'autre, M. Crémieux, à l'aine.

Voici le récit que fait du duel notre confrère l'Événement:

Pour bien conserver au duel son caractère militaire, M. Crémieux-Foa et ses témoins arrivèrent au Carrefour des Quatre-Mars en uniforme. En route, le capitaine avait prévenu ses amis que, malgré la tactique de Drumont, qui fond en furieux sur ses adversaires, et malgré l'interdiction du corps à corps, il ne romprait pas d'une semelle devant lui. « Je le recevrai sur l'épée, disait-il, et l'on ne pourra pas dire qu'un officier a reculé devant M. Drumont. »

M. Drumont et ses amis arrivèrent au rendez-vous avec trois quarts d'heure de retard.

On se salua, puis on tira au sort le choix du terrain et les armes. Le capitaine Crémieux-Foa eut celui des armes, à M. Drumont celui du terrain. Il choisit une allée étroite où toute évolution latérale était impossible pendant le combat.

Au moment de mettre l'épée à la main, le capitaine Crémieux-Foa demanda que le combat eût lieu comme les duels militaires, le torse nu. On consulta M. Drumont, qui déclara qu'il préférait garder son gilet de flanelle.

« Que M. Drumont se batte comme il voudra, dit le capitaine, je me bats, moi, en

soldat, la poitrine nue. » Et il enleva sa chemise.

Ne voulant pas être en reste de correction, M. Drumont imita son exemple et ne conserva que le bandage herniaire qu'il ne quitta jamais.

On croisa les pointes. Ce fut un éclair. M. Drumont, suivant sa coutume, se jeta tête baissée et le bras tendu sur son adversaire qui le reçut sur l'épée sans rompre d'une pointe.

L'arme du capitaine avait frappé M. Drumont au coin et au-dessous de l'œil gauche. Le verre de son lorgnon était cassé, le sang coulait.

En même temps, dans l'effort, une ancienne blessure du capitaine s'était rouverte à l'aine et une petite goutte de sang tachait son pantalon.

Le docteur Paquelin, qui assistait M. Drumont, se jeta entre les combattants qui, corps à corps, ferraillaient avec une telle violence, que les épées sont demeurées faussées.

« Arrêtez, messieurs, dit-il, vous êtes blessés. »

Vive riposte du capitaine, qui déclara qu'il n'a pas été touché et veut continuer.

De son côté, M. Drumont, bien qu'aveuglé par le sang, affirme qu'il y voit assez pour reprendre le combat. Consultation des témoins et des médecins.

Les témoins de M. Drumont déclarent qu'il faut arrêter le combat.

Le duel est terminé sans que ni l'un ni l'autre des adversaires ait obtenu la satisfaction qu'il poursuivait.

Le capitaine Crémieux revient à Paris et l'on pouvait le rencontrer hier, au Bois, galopant sur son cheval.

M. Drumont, dont la blessure n'est pas grave, est rentré dans la journée à Paris.

Autour du Parlement

Paris, 2 juin.

Les Retraites proportionnelles

Dans une dépêche d'hier soir, je vous ai annoncé que la commission de l'armée avait admis en principe le projet de loi tendant à autoriser les retraites proportionnelles des officiers.

D'après ce projet, dont notre collaborateur Jean Claude a fait le sujet d'un de ses articles politiques, les officiers pourraient, après vingt ans de service, demander leur mise à la retraite. Entre vingt et trente ans de service, la retraite varierait de 20 à 30 centièmes de la pension légale, qui serait acquise après trente ans de service.

Toutefois, pour ne pas surcharger le budget, on ne pourrait pas admettre plus de deux cents officiers chaque année à la retraite proportionnelle, et le nombre total des officiers ainsi retraités ne pourrait jamais dépasser deux mille.

La commission ne statuera sur les détails du projet qu'après avoir entendu le ministre de la guerre.

La Banque de France

C'est M. Millerand qui est inscrit le premier dans la discussion du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Millerand doit non seulement parler contre les conclusions du rapport de M. Burdeau, mais contre le principe même du renouvellement.

Il demandera la création d'une Banque d'Etat.

M. Pelletan doit prendre ensuite la parole; le discours de ce dernier doit être très long, il durera au moins deux séances.

Les Conseils de Prudhommes

La commission sénatoriale, relative aux conseils de prud'hommes, a émis conformément au vote de la Chambre: 1<sup>o</sup> une disposition qui porte à 500 fr. en dernier ressort la compétence des conseils de prud'hommes; 2<sup>o</sup> celle en vertu de laquelle les appels seront portés devant les tribunaux civils et non plus devant les tribunaux de commerce.

Elle a rejeté l'électorat des femmes. M. Demôle a été nommé rapporteur.

Le Vinage

Le groupe viticole de la Chambre s'est prononcé aujourd'hui contre le vinage dans le but d'éviter la fraude par le doublement des vins vinés à l'aide de l'alcool à prix réduit.

Il a ensuite approuvé la proposition de M. Dubois de la Corrèze, tendant à dégre-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 3 Juin 41

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

Cependant il fallait en finir. Cette lutte durait déjà depuis dix minutes et ne pouvait que se terminer à l'avantage des Sioux, si le train ne s'arrêtait pas. En effet, la station du fort Kearney n'était pas à deux milles de distance. Là se trouvait un poste américain, mais ce poste passé, entre le fort Kearney et la station suivante les Sioux seraient les maîtres du train.

Le conducteur se battait aux côtés de Mr. Fogg, quand une balle le renversa. En tombant, cet homme s'écria:

« Nous sommes perdus, si le train ne s'arrête pas avant cinq minutes! »

— Il s'arrêtera! dit Phileas Fogg, qui voulut s'élever hors du wagon.

— Restez, monsieur, lui cria Passepartout. Cela me regarde!

Phileas Fogg n'eut pas le temps d'arrêter ce courageux garçon, qui, ouvrant

une portière sans être vu des Indiens, parvint à se glisser sous le wagon. Et alors, tandis que la lutte continuait, pendant que les balles se croisaient au-dessus de sa tête, retrouvant son agilité, sa souplesse de clovoun, se faufilant sous les wagons, s'accrochant aux chaînes, s'aidant du levier des freins et des longons des châssis, rampant d'une voiture à l'autre avec une adresse merveilleuse, il gagna ainsi l'avant du train. Il n'avait pas été vu, il n'avait pu l'être.

Là, suspendu d'une main entre le wagon des bagages et le tender, de l'autre il décrocha les chaînes de sûreté, mais la traction opérée, il n'aurait jamais pu parvenir à dévisser la barre d'attelage, si une secousse que la machine éprouva n'eût fait sauter cette barre, et le train, détaché, resta peu à peu en arrière, tandis que la locomotive s'enfuyait avec une nouvelle vitesse.

Emporté par la force acquise, le train roula encore pendant quelques minutes, mais les freins furent manœuvrés à l'intérieur des wagons, et le convoi s'arrêta enfin, à moins de cent pas de la station de Kearney.

Là, les soldats du fort, attirés par les coups de feu, accoururent en hâte. Les Sioux ne les avaient pas attendus, et, avant l'arrêt complet du train, toute la bande avait décampé.

Mais quand les voyageurs se comptèrent sur le quai de la station, ils reconnurent que plusieurs manquaient à l'appel, et entre autres le courageux Français dont le dévouement venait de les sauver.

— Je le retrouverai mort ou vivant, dit-il simplement à Mrs. Aouda.

— Ah! monsieur... monsieur Fogg! s'écria la jeune femme, en saisissant les mains de son compagnon qu'elle couvrit de larmes.

— Vivant! ajouta Mr. Fogg, si nous ne perdons pas une minute!

Par cette résolution, Phileas Fogg se sacrifiait tout entier. Il venait de prononcer sa ruine. Un seul jour de retard lui faisait manquer le paquebot à New-York. Son pari était irrévocablement perdu. Mais devant

ver les terrains plantés en vignes où la gelée a sévi au printemps.

La Loi sur la Presse

Plusieurs journaux s'étonnent que le bureau de la Chambre n'ait pas encore nommé la commission qui examinera le projet de modification à la loi sur la presse déposé par M. Ricard.

SÉNAT

Paris, 2 juin.

La séance est ouverte à deux heures 10, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat fixe au 13 juin la discussion de l'interpellation Moyner sur l'organisation et le fonctionnement du service de santé de la marine.

Les Sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi sur les sociétés coopératives de production et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices.

M. Lourtès, rapporteur, fait un long historique de la question, et démontre la nécessité de réformer la législation existante qui impose à ces sociétés composées d'ouvriers les mêmes droits auxquels sont soumis les négociants ou les sociétés industrielles et commerciales.

M. Lourtès espère que le Sénat adoptera ce projet de loi et contribuera ainsi à la grande œuvre de la démocratie française.

M. Jules Roche déclare que le gouvernement adhère aux lignes générales du projet, mais il fait ses réserves en ce qui concerne l'article visant les sociétés de crédit et de construction et au sujet de la définition des sociétés coopératives.

M. Félix Martin propose une nouvelle définition des sociétés coopératives, mais il estime qu'il faut maintenir dans le projet les sociétés de crédit et de construction.

M. Lacombe propose de réserver l'article premier. L'article premier est renvoyé à la commission. L'article 2 est adopté avec une légère modification.

Les articles 3 à 10 sont successivement adoptés, après le rejet de plusieurs amendements. L'article 11 est renvoyé à la commission. Les articles 12 à 25 sont adoptés sans discussion. L'article 26 est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 3 heures. La séance est levée à cinq heures.

CHAMBRE

Paris, 2 juin.

De nombreux députés, écumant les deux jours de congé que la Chambre doit s'accorder à l'occasion des fêtes de Pentecôte, se sont abstenus dès aujourd'hui de venir au Palais-Bourbon, étant sans doute allés chercher ailleurs la fraîcheur qui fait absolument défaut à Paris.

M. Dreyfus doit poser au gouvernement une question sur les irrégularités commises par l'administration du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement. On reprendra les caisses d'épargne ensuite.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

L'Interpellation Ferroul

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Ferroul relative à certain incident des dernières élections municipales dans l'Aude. D'accord avec le gouvernement, elle est renvoyée au samedi 11 juin.

Question Camille Dreyfus

M. Camille Dreyfus pose une question au ministre de l'intérieur au sujet des scandales du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement. L'orateur s'étonne qu'en présence de l'insuffisance du contrôle, des faits semblables à ceux qui ont été signalés ne se produisent pas plus souvent.

M. Loubet répond qu'une enquête a été ouverte et que toutes les précautions seront prises pour prévenir le retour de pareilles irrégularités.

L'incident est clos.

Les Caisses d'Épargne

On reprend la discussion sur les caisses d'épargne. M. de Ramel développe sur l'article 8 un amendement tendant à ce que le taux de l'intérêt servi aux livrets supérieurs à 4,000 francs dépasse pas 2 1/2 %. Les bénéfices en résultant seraient employés à donner une bonification aux livrets inférieurs à 500 fr.

Sur les observations du rapporteur, M. de Ramel retire son amendement et la Chambre adopte l'article 8 de la commission qui dit que les livrets inférieurs à 500 francs seront favorisés soit par un système de prime, soit par la graduation du taux. Le règlement de chaque caisse d'épargne fixant le taux des primes ou des intérêts gradués sera publié trois mois au moins avant son application, et communiqué au ministre des finances.

représentent le montant du versement minimum autorisé.

Ce paragraphe est adopté.

M. Piou, sur l'article qui vise la fortune personnelle des caisses d'épargne, développe un amendement autorisant les caisses d'épargne à placer une partie de leur fortune en immeubles et en premier hypothèque.

Une longue discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Charles Roux et Hubbard qui combattent l'amendement et sont partisans de la liberté de gestion.

M. Pelletan fait des réserves et se demande si le mauvais emploi des fonds des caisses d'épargne ne peut, en aucun cas, retomber sur les finances de l'État ou sur une caisse de l'État tout au moins. L'emploi scrupuleux des fortunes privées des caisses d'épargne intéresse un bien d'État, à moins qu'on ne décide qu'en aucun cas la caisse des dépôts et consignations ne sera responsable des pertes, ce qu'on ne peut faire.

Il n'y a qu'une initiative privée qu'on a franchi, c'est l'initiative privée du conseil d'État. (Rires.) Vouloir franchir le conseil d'État de la tutelle de la loi, cela ne laisse pas que d'être extraordinaire. (Très bien ! très bien !) Il faudrait mieux renvoyer l'article à la commission.

M. Rouvier, ministre des finances, est partisan du renvoi. M. le rapporteur demande à la Chambre de se prononcer sur le principe et de dire si elle veut concéder aux caisses d'épargne la liberté de leur fortune personnelle.

Le ministre des finances dit que le mot de fortune personnelle a besoin d'être nettement défini. Le rapporteur insiste pour que la Chambre se prononce sur un minimum de liberté d'emploi. Il demande le vote de l'article 11. (Très bien ! Très bien !)

Le ministre des finances ne veut pas qu'on ouvre la porte à l'arbitraire, soit du ministre, soit du conseil d'État, il veut que les placements soient indiqués par la loi. On parle des fortunes personnelles des caisses de l'État, on oublie que ces fortunes n'ont pas permis de faire face à certaines pertes comme celles qui se sont produites à Tarare ou à Anney.

M. Léon Say dit que le conseil d'État entrera tout naturellement dans l'ordre d'idées nouveau adopté par le Parlement et approuvera au fur et à mesure tous les emplois qui auront fait leurs preuves.

Le renvoi de l'amendement Piou à la commission, demandé par le gouvernement, et repoussé par la commission, est mis aux voix et ordonné par 345 voix contre 192 sur 537 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

LES FÊTES DE NANCY

QUESTION DE M. DEROUËDE

M. Derouède adresse une question à M. le président du conseil relativement aux bruits qui ont couru au sujet des modifications du programme des fêtes de Nancy. (Mouvements divers.) A ces bruits il n'a ni approuvé ni désapprouvé.

Le renvoi de l'amendement Piou à la commission, demandé par le gouvernement, et repoussé par la commission, est mis aux voix et ordonné par 345 voix contre 192 sur 537 votants.

REPOSE DE M LOUBET

M. Loubet dit qu'en effet le gouvernement a réglé ces fêtes dans la plénitude de sa liberté, sans se préoccuper d'aucune des considérations auxquelles on a cru devoir faire allusion dans la presse.

La Chambre s'ajourne à samedi. La séance est levée à 5 heures 20.

SINGULIER DIPLOMATE

Les procédés d'informations nouveaux nous réservent chaque matin une surprise. Un jour, nous lisons en tête d'un journal populaire à grand tirage une conversation tenue par le pape à un reporter. Une autre semaine, le président du conseil prend pour confident un organe qui n'a jamais dit tendre pour la République. Aujourd'hui, la même feuille publie les impressions d'un de nos ambassadeurs sur le souverain auprès duquel il est accrédité.

Il faut avouer que, de tous les reporters jusqu'ici publiés, celui-ci a plus particulièrement surpris.

Un ambassadeur passait jusqu'ici pour un homme auquel la première vertu imposée était la discrétion. Lorsque spécialement ce personnage représente la France dans le milieu le plus délicat, Berlin, cette discrétion professionnelle n'est plus une vertu, c'est une obligation absolue. Eh bien ! M. Herbert, ambassadeur de la République française auprès de l'empereur d'Allemagne Guillaume II, a jugé bon de s'épancher dans le sein d'un rédacteur du Figaro.

Naturellement cette conversation contient plus de banalités que de révélations. Il était évident que l'ambassadeur ne pouvait se laisser aller à des critiques en parlant du souverain aux dires duquel il assiste chaque jour. Mais M. Herbert ne s'est pas contenté de ne pas critiquer, il a cru devoir faire un portrait très flatteur du jeune écervelé qui depuis deux ans se livre aux fantaisies que l'on connaît.

Notre représentant a pensé qu'il serait très habile en agissant ainsi. Malheureusement on reconnaît là la pratique habituelle et la suffisance dont le frère de l'ancien directeur du service des prisons nous a tant de fois donné les preuves.

Il ne s'est pas même contenté de présenter l'apologie de Guillaume II, M. Herbert, il a profité de l'occasion pour attaquer les journaux et les agences, les journaux parce qu'ils l'ont quelquefois critiqué, et les agences parce qu'elles sont trop indiscret.

En fait d'indiscret, si quelqu'un a des leçons à recevoir, c'est bien l'ambassadeur de France à Berlin. Non seulement il est inouï de le voir émettre des propos reproduits par un journal réactionnaire, mais il est surtout incompréhensible qu'il se soit laissé aller à célébrer les qualités hors ligne, parait-il, de l'empereur allemand.

L'impression qui se dégage de cette conversation est pénible pour les Français. Il y a longtemps qu'on réclame le rappel de M. Herbert, considéré par tout le monde comme un maladroit et un incapable. Les confidences du Figaro mettent le comble à la mesure.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'entrevue des deux Empereurs

Hambourg, 2 juin.

Une dépêche de Berlin au Hamburger Correspondent confirme, de source sûre, que la rencontre de l'empereur Guillaume avec le czar sera lieu le 7 juin, à Kiel. Le czar arrivera à Kiel dans la matinée, à bord du yacht l'Étoile-Polaire. Il passera la journée dans cette ville comme hôte de l'empereur allemand. Dans la nuit, il repartira pour Copenhague.

Le czar ayant fait connaître son désir de se rencontrer avec l'empereur Guillaume, on a choisi Kiel comme lieu de rencontre, d'une part, parce que la durée du séjour de la famille impériale de Russie à Copenhague devait être, cette année, très limitée et que le trajet de Saint-Petersbourg à Copenhague aussi bien que le retour en Russie devaient se faire directement par mer, et, d'autre part, parce qu'à Berlin on avait, d'ores et déjà, pris d'autres dispositions pour les premiers jours de juin.

La Situation en Italie

Rome, 2 juin.

Le Folchetto dit que le calme commence à se rétablir à Montecitorio. On peut déjà prévoir que la proposition des douzièmes provisoires aura la majorité.

Le Popolo Romano ne croit pas que la plate-forme des nouvelles élections puisse être la politique étrangère. Selon lui, les élections se feront sur les mêmes bases que celles de M. Crispi.

Le roi de Serbie

Belgrade, 2 juin.

Le bruit court que le roi Alexandre se propose de rendre visite à son père, l'ex-roi Milan, pendant le séjour très prochain de ce dernier à Baden, près de Vienne.

Dans ce voyage, le jeune roi ne serait accompagné ni d'un membre de la régence ni d'un ministre.

LA CATASTROPHE DE BIRKENBERG

INCENDIE DANS UNE MINE D'ARGENT. — NOMBREUSES VICTIMES

Prague, 2 juin.

Voici de nouveaux détails sur l'incendie qui s'est déclaré au puits Marie, dans la mine d'argent de Birkenberg, près de Příbram. D'après des renseignements officiels concernant l'incendie de la mine de Birkenberg, on avait déjà retiré à quatre heures du matin 12 ouvriers morts et 20 ouvriers vivants. Sept médecins ont été appelés dans le courant de la nuit.

On a été obligé de suspendre les travaux de sauvetage, parce que les personnes qui y prenaient part étaient asphyxiées par les gaz. Les travaux ont été repris dans la matinée. L'incendie paraît être complètement éteint.

La cause du sinistre est inconnue. Les experts supposent qu'une poutre aura été enflammée par une lampe à pétrole au moment où les mineurs se sont relayés.

A la dernière heure, on apprend que deux cents personnes ont disparu dans la catastrophe; jusqu'ici on a ramené vingt-cinq morts par asphyxie et vingt-cinq personnes évanouies qui ont été portées à l'hôpital. Trois des ouvriers qui procédaient au sauvetage ont été asphyxiés.

On a les craintes les plus vives au sujet des ouvriers restés dans la mine. Des scènes déchirantes ont lieu sur le théâtre de la catastrophe, qui est entouré de femmes et d'enfants en larmes.

Prague, 2 juin.

Des avis privés de Birkenberg portent qu'il reste encore dans la mine plus de deux cents cadavres qu'on ne pourra retirer. On ne pourrait continuer à le tenter qu'en sacrifiant de nouvelles vies.

Dépêches Diverses

Paris, 2 juin.

L'Académie française ayant à élire un nouveau membre en remplacement du vice-amiral Jurién de la Gravière décédé, a procédé aujourd'hui à une heure à cette élection.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants : M. Brunetière, 10 voix ; M. Lavisne, 13 ; M. Emile Zola, 10 ; l'amiral La Revellière, 1 ; bulletins blancs, 2 ; total, 36.

Au deuxième tour, les suffrages se sont répartis de la façon suivante : M. Brunetière, 5 ; M. Lavisne, 27 ; M. Emile Zola, 3 ; bulletin blanc, 1 ; total, 36.

M. Ernest Lavisne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé élu.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Ajaccio, 2 juin.

Une affaire obscure et très compliquée qui passionne beaucoup l'opinion publique, se déroule en ce moment à la cour d'assises de la Corse.

Au mois de juillet 1890, le nommé Ricci, entrepreneur, fut tué aux environs de Cutoli et de Corticchiato, où il exécutait des travaux pris en adjudication avec les nommés Pierre Bacchiolletti et François Burelli comme associés, et avec lesquels il était en brouille. Quoique les auteurs fussent restés inconnus, l'instruction fit porter de graves présomptions sur les associés de ce crime, qui furent arrêtés et qui comparaissent aujourd'hui devant le jury.

L'instruction a duré près de deux ans. 77 témoins sur 62 assignés seront entendus.

L'AFFAIRE DE LA RUE DU ROCHER

Paris, 2 juin.

Dans la soirée d'hier, le bruit courait que M. Paul Raymond, le mari de la meurtrière de Mme Lassimonne, avait envoyé ses témoins à M. Carle des Perrières, lequel a présenté le drame de la rue du Rocher sous un jour tout à fait nouveau.

M. Carle des Perrières raconte, en effet, qu'il y a peu de temps, il recontra M<sup>me</sup> Raymond dans un bal public en compagnie d'un banquier connu. Il représente, en outre, M. Raymond comme un joueur, le frère de M. Raymond, le ténor Dely, comme un individu d'allures inavouables, et notre confrère conclut d'une façon que l'on devine et sur laquelle nous n'avons pas à insister.

À la suite de cet article, M. Paul Raymond a envoyé deux de ses amis, MM. de Aldama et Drevon, à l'autour.

M. Carle des Perrières a, de son côté, constitué comme témoins MM. Georges de Labruyère et le baron de Vaux.

La rencontre a eu lieu, aujourd'hui, à l'étang de Villebon.

À la première reprise, M. Carle des Perrières a été blessé au-dessus du sein droit. Malgré cette blessure, les adversaires ont repris l'épée.

À la cinquième reprise, M. des Perrières a été touché à la poitrine, entre la cinquième et la sixième côte, d'une blessure pénétrante.

Le combat a alors pris fin.

Paris, 2 juin.

Les blessures de M. Carle des Perrières offrent une certaine gravité. La seconde, notamment, reçue au niveau du sein droit, est déterminée de violents crachements de sang qui n'ont pas permis de ramener le blessé à Paris.

L'INCENDIE DE CORBEIL

Paris, 2 juin.

Obsèques des Victimes

Les obsèques des victimes du terrible incendie des Moulins de Corbeil ont eu lieu au milieu d'une foule considérable, que l'on peut évaluer à quatre mille personnes.

Toute la population de Corbeil était dans la tristesse, et les commerçants avaient fermé leurs magasins en signe de deuil. Le cortège officiel s'est formé sur la place de la mairie à 9 heures 3/4.

Il était composé de M<sup>m</sup> Bargeton, préfet de Seine-et-Oise ; Grégoire, sous-préfet de Corbeil ; Argellès, député ; Decauville, sénateur ; Drezet, maire de la ville ; Morizot, procureur de la République ; Lenilleux, substitut ; Lesage, juge d'instruction ; Lainé, directeur des Grands Moulins de Corbeil, et Mainfroy, sous-directeur.

En tête du cortège marchait la Société des pompiers de Corbeil, suivie de la Fanfare municipale de Corbeil, de la fanfare d'Essonne, de la Société de gymnastique de Corbeil, de l'Union des trompettes, de la Société d'Escrime.

Venaient ensuite des délégations de pompiers de Melun, de Sainty, de Mennecey, d'Évry-Petit-Bourg et des trente-et-une compagnies venues au feu, puis une délégation des employés des Moulins de Corbeil à Paris et plusieurs sociétés de secours mutuels.

Les cercueils disparaissaient sous les couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles des moulins de Corbeil, des moulins du Havre et de Rouen, du bureau de Paris, du conseil d'administration des moulins de la papeterie d'Essonne, de M. Argellès, député.

M<sup>me</sup> et M. Lainé, directeur des Moulins, avaient, en outre, envoyé à chaque famille une magnifique couronne en fleurs naturelles.

Autour des cercueils se tenaient les officiers de pompiers, sabre au clair.

Au cinquième, M. Bargeton, préfet de Seine-et-Oise ; M. Drezet, maire de la ville ; M. Wallut, président du conseil d'administration des Grands-Moulins ; M. Lainé, directeur ; M. Argellès, député de l'arrondissement ; M. Bessin, conseiller d'arrondissement ; M. Bonnefoy, capitaine des pompiers, ont successivement pris la parole et fait l'éloge des défunts, morts en travaillant, c'est-à-dire au champ d'honneur.

La cérémonie, très émouvante, s'est terminée à midi et demi, au milieu de l'émotion générale.

Une nouvelle Victime

La liste des victimes n'est malheureusement pas close.

Un des blessés soignés à l'hospice, le jeune Vallens, âgé de dix-sept ans, est mort hier matin, au milieu d'atroces souffrances. Quatre autres blessés, soignés à domicile, ont dû être transportés à l'hôpital, leur état s'étant aggravé considérablement.

Si l'on joint à eux Émile Bureau, dont les brûlures sont très graves, il y a en tout cinq blessés qu'on désespère de sauver.

Les travaux de déblaiement ne sont pas encore achevés, et l'on recherche toujours activement le cadavre de Reinger.

Un Scandale parisien

Testament falsifié. — Bijoux volés. — A Saint-Lazare

Paris, 2 juin.

Il y a trois mois, un peintre très connu dans le monde parisien, M. Thomas de B... mourut.

Une grosse partie de sa fortune était léguée par testament à une dame de M..., qui depuis six ans habitait un logement voisin de celui du peintre.

M<sup>me</sup> de M... qui vivait avec sa famille avait fait la connaissance de M. de B... chez un ami commun.

Quand M. de B... fut décédé, le testament fut connu, le fils du peintre porta plainte au parquet.

Il accusait M<sup>me</sup> de B... d'avoir dérobé de l'argent et des bijoux appartenant à son père. Il formulait même une accusation plus grave : une falsification de testament.

M<sup>me</sup> de M... avait — disait-il — pris connaissance du testament, et comme M. de B... l'avait laissée à sa disposition, elle avait majoré le chiffre de la somme qui lui était léguée.

Devant des accusations aussi graves, le parquet résolut de faire procéder à une enquête.

LE CADAVRE D'ARGENTEUIL

Paris, 2 juin.

Nous avons dit hier que la véritable identité de l'individu repêché dans la Seine, à Argenteuil, était sur le point d'être établie.

C'est chose faite actuellement. Le défunt se nommait Valentin Bouteille et a été établi agent d'affaires, boulevard Barbès, à Montmartre.

Voici dans quelles circonstances cette reconnaissance a été faite.

Les agents de la Sûreté de Seine-et-Oise se présentaient avant-hier chez une dame, veuve X... habitant le faubourg Saint-Martin.

Quand ils eurent fait connaître le but de leur visite, M<sup>me</sup> X... leur déclara n'avoir jamais connu personne répondant au nom de Bouteille.

On lui montra alors la photographie du défunt, mais elle ne la reconnut pas d'abord, — et pourtant, déclara M<sup>me</sup> X..., les traits de cet homme ne me sont pas inconnus. Seulement, la personne à qui ces traits pourraient se rapporter, n'avait pas de barbe.

Un des agents sortit alors le calepin trouvé sur le défunt.

En l'apercevant, M<sup>me</sup> X... pâlit, puis elle s'écria :

— Ce n'est pas à un sieur Bouteille que cet agenda a appartenu, mais à un de mes vieux amis, un agent d'affaires du nom de Valentin Bouteille. Et, reprenant la photographie, M<sup>me</sup> X... se prit à l'examiner de nouveau.

— Oui, c'est bien ce malheureux, ajouta-t-elle. Je remarque même la cicatrice qu'il avait au front. Il avait reçu un coup de sabre en 1871.

M<sup>me</sup> X... avait perdu Bouteille de vue depuis trois ans.

« Ajoutons qu'au domicile de Bouteille, on a déclaré que l'homme d'affaires n'y avait pas reparu depuis un mois. »

« Et alors montrée à la concierge la photographie de Bouteille : cette femme l'a aussitôt reconnue. »

Nous avons parlé de la déposition d'un marchand de vins d'Argenteuil, déclarant qu'un individu âgé, accompagné d'une jeune femme de vingt-cinq à trente ans, étaient venus dîner chez elle, il y a un mois environ, et que le signalement du vieillard paraissait se rapporter au cadavre repêché dans la Seine.

« On va rechercher ce jeune homme qui est sûrement l'assassin de Bouteille, car il n'y a pas de doute à avoir, on se trouve en présence d'un crime. »

Le docteur Yot, médecin-légiste de Versailles, est, en effet, très affirmatif et a déclaré que le cadavre découvert à Argenteuil avait dû être traîné sur un espace d'au moins vingt mètres, après avoir été assommé et ligoté.

Signalons en terminant l'étrange anomalie qui existe entre Bouteille et Bouteille.

Tous les deux étaient hommes d'affaires, de même âge également et ayant habité à Argenteuil il y a quatre ans.

C'est cette quasi-similitude de nom qui avait égaré la justice pendant quelque temps.

UN DRAME A LONDRES

Londres, 2 juin.

Dans l'après-midi d'hier, on a découvert dans un appartement d'un hôtel garni du faubourg Lambeth, les cadavres d'un homme et d'une femme étendus sur le lit. Tous deux ont été tués à coups de revolver. Il paraîtrait que l'homme a tué d'abord la femme d'une balle dans la tête, et s'est fait ensuite sauter la cervelle.

Il résulte des lettres trouvées sur la femme, qu'elle était mariée. On croit que tous deux sont de nationalité française et appartiennent à la bonne société.

Ils étaient arrivés à Lambeth mardi soir. L'homme est âgé d'environ 28 ans. Il parlait imparfaitement l'anglais. C'est un nommé Raoul Lacouture. La femme se nomme Marie Biarret ou Marie Ladermann.

LE TRAIN PRÉSIDENTIEL

Aux ateliers de la Villette. — Le wagon du président de la République. — Installation luxueuse.

La compagnie des chemins de fer de l'Est vient de faire construire dans ses ateliers de la Villette deux wagons-salons spéciaux qui sont destinés aux déplacements de M. le président de la République et qui doivent être inaugurés par M. Carnot après-demain pour son voyage à Nancy.

Les plans de ces salons ont été dressés par M. Flamand ; ils ont été construits par MM. Reusseau et Toulouse, chef et inspecteur des ateliers de la Villette, sous la haute surveillance de M. Salomon, ingénieur en chef, et Biard, ingénieur du matériel.

Nous devons à la courtoisie de M. l'ingénieur Biard d'avoir pu visiter hier le nouveau train présidentiel sous la conduite de M. l'inspecteur T. Poulou.

Sous l'immense hangar des ateliers de l'Est, rue Pujol, la première chose qui attire les regards, ce sont les deux salons buttants neufs. Ils portent les numéros 7 et 8. Ils sont presque semblables à l'extérieur, la partie inférieure peinte en rouge, la partie supérieure en noir, les deux teintes étant divisées par une main courante qui régit tout le long de la caisse. Les chariots de ces caisses portent en lettres de cuivre le mot Est à leurs deux extrémités et les numéros 7 et 8 au centre.

Examinons d'abord le salon numéro 8, c'est celui dont le président de la République se servira pendant le jour. Une particularité attire tout de suite l'attention : à l'une des extrémités du salon présidentiel se trouve une plateforme de 1 m. 50 de largeur sur 1 m. 75 de longueur entourée d'une rampe en fer forgé. C'est de cette petite terrasse que le président pourra saluer à son passage les populations qui seront massées dans les gares où il n'y aura que des ralentissements.

Par cette plateforme, pénétrons par la porte à deux vantaux dans le salon d'honneur. Il est éclairé par huit baises munies de glaces à biseaux. Deux de ces glaces, ayant 1 m. 20 sur 0 fr. 80 centimètres, sont fixes. Une autre de même dimension est prise dans un châssis mobile et équilibré au moyen de contrepois rendant ainsi son ouverture et sa fermeture des plus aisées ; les autres glaces sont du même modèle que celles des premières classes, garnies seulement de verres à biseaux au lieu de verres ordinaires.

L'aménagement de ce salon est d'une simplicité qui n'exclut cependant pas un certain luxe ; capitonné de drap mastic, les baises munies de stores en faille garnis de franges en soie, il est orné de trois canapés-lits, deux fauteuils et deux chaises, tous garnis de drap mastic. Une table en noyer, se déplaçant à trois rallonges et pouvant être dressée pour huit couverts, est placée au milieu du salon.

Le plafond, tendu en étoffe de soie crème, est muni de quatre lanternes à huile, garn

La coupe en est des plus simples et chamois de nous pourra, sans le secours d'un couturier, se faire une blouse pouvant servir de vêtement, car elle se mettra sur le corsage, même en étant en étoffe pareille à la robe; elle remplacera ainsi la jaquette, mais sans la déformer toutefois. Cette dernière jouira longtemps du privilège que lui a concédé sa multiple variété de façons d'être portées. Pour très vite elle reste ouverte, ce qui permet l'addition du jabot ou du bonnet en crêpe ou mousseline de soie qui donne tant d'élégance à la toilette: la blouse ne peut jouir de cet avantage, et par une chaude température se sentir emprisonnée jusqu'au cou ne plaira probablement à personne. Mais en attendant qu'on lui fasse son procès, signalons deux jolis modèles qui sont le don de plaisir vu leur légèreté. L'un est en dentelle de Chantilly, garni de galons de jais avec ceinture en même galon; l'autre, pour jeune fille, est en crepon recouvrant à mi-hauteur la jupe fourreau bordée d'un galon byzantin, même galon enserrant la taille, patte fermant la blouse sur le côté et col en galon.

L'une des plus jolies fantaisies de la saison sera le linéaire sphinx à mouchetures de soie, étoffe très souple et très jeune fille.

Les chapeaux! Oh! les chapeaux! Comme on voudrait en parler, mais qu'en dire? Ils sont hauts, ils sont bas, ils sont larges, étroits, grands, petits, plats à coller sur la tête, ou à forme élevée, panachée de plumes. L'un des plus nouveaux, le chapeau *lidas*, tout simplement parce qu'il est fait avec des oreilles d'âne, est tout plat, colle sur la tête et est surmonté devant par deux longues oreilles en ruban ou en passementerie, qui lui ont mérité son nom.

Presque toutes les garnitures en plumes droites dont l'arrangement avait pris tantôt le nom de Maria Josepha, et tantôt celui de princesse de Galles, ont disparu, pour faire place à la plume Méphisto, à apparence diabolique, qui s'élève au-dessus du front, sur le sommet du chapeau. Vous connaissez, certes, au moins, chères lectrices, cette plume mince et étroite qui se retourne en se continuant légèrement, comme pour représenter une corne.

Signalons deux gracieux modèles de coiffures dans un de nos meilleurs ateliers parisiens. L'un est une toute petite capote émaillée de fleurettes avec nuage byzantin sur le dessus retenue une fine sigrette de fleurs des Alpes. L'autre est un chapeau arlésien à calotte haute, étroite, d'une forme originale, mais très coiffante, garni d'une couronne de roses avec fusée de léger feuillage bien en avant. Brides nouées sous le menton.

On dit que Paris donne la mode au monde entier, et cependant nous devons constater que nous avons en ce moment une grande tendance à imiter les modes anglaises, beaucoup plus exagérées encore que les nôtres; car si j'en crois la chronique de certains journaux du high-life de l'autre côté de la Manche, tandis que nous portons des robes fourreau dans lesquelles nous pouvons entrer avec armes et bagages, c'est-à-dire avec linge de corps et jupons, les dames anglaises, cependant plus effilées encore que les Françaises, suppriment, pour entrer dans leurs jupes, tous ces accessoires inutiles, et l'on ne supporte de jupon de dessous que tout juste celui qui forme la doublure de la chemise. On dit que chez quelques-unes de ces dames, elle est complètement supprimée, dans la crainte qu'elle ne donne trop d'épaisseur au costume.

Y viendrons-nous? Je ne le suppose pas, car il arrivera ce fait inévitable: que l'exagération amènera la réaction avant qu'elle se soit généralement répandue, et nous arriverons peut-être, hélas! aux crinolines, parce que nous aurons voulu être trop manches de parapluie!

MOUSSELINE. L'ÉCHO DE LYON commencera demain une étude sur la « Manufacture des tabacs », et les revendications formulées par le personnel.

LYON NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 2 juin 4 heures soir: Hauteur du baromètre: 702. — Température + 29°. — Direction du vent: O. — Maximum de température dans les 24 heures + 30°. — Minimum de température dans les 24 heures: + 16°. Situation générale. — Les faibles pressions couvrant les îles Britanniques et le baromètre n'est supérieur à 765 qu'en Espagne. En France, le vent est modéré du Sud et Ouest, et l'on signale des orages dans toutes nos régions. La température s'est rapprochée de la normale dans le Nord; la baisse a même atteint 12° à Paris. Dans le bassin du Rhône, le thermomètre remonte au contraire rapidement; la période de temps chaud et orageux continue.

Dernière heure. — Une dépression passe sur l'Italie et la baisse atteint 5 millimètres à Sully, 3 à Boulogne et Biarritz. Les hauteurs sont de 754 à Ouessant, 768 Sanguinaires.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps chaud et orageux, vent variable.

M. Bonan Salvador, de Tunis, vient de soutenir brillamment devant notre Faculté de médecine sa thèse de doctorat. Le jury, composé de MM. Poncet, Rollet, Gangolphe et Jaboulay, après avoir chaleureusement félicité le candidat, lui a décerné la note d'« extrêmement satisfaisant ». Nos félicitations au jeune docteur.

Courses vélocipédiques: Dimanche prochain, 5 juin, auront lieu à Châtillon-sur-Chalaronne les courses vélocipédiques organisées par l'Union vélocipédique des Dombes. Ces courses promettent d'être superbes, 367 coureurs, venant de toutes les villes de la région, sont engagés. 1,000 francs de prix leur seront donnés. La lutte sera donc pleine de surprises.

Nous apprenons la mort de M. Jannot, peintre lyonnais, qui eut son heure, nous ne dirons pas de célébrité, l'expression serait exagérée, mais de notoriété et de réputation. M. Jannot, dont la peinture était un peu froide, était un peintre religieux parfois un peu mystique dans ses compositions. On lui doit la décoration des églises Saint-Polycarpe et Saint-François.

Depuis quelques années, M. Jannot, qui était d'un âge avancé, vivait retiré.

Au conseil de Préfecture: Les rôles des audiences dans lesquelles seront examinées les protestations relatives aux élections municipales viennent d'être arrêtés. Le 10 juin: 2<sup>e</sup> arrondissement municipal de Lyon. La protestation porte sur l'ensemble des opérations électorales: rue de Condé, au 8<sup>e</sup> bureau, le président les aurait suspendues à 3 heures 53 au lieu de 4 heures. Du 1<sup>er</sup> bureau une protestation est venue de deux personnes dont le nom aurait été indûment appliqué sur une affiche électorale.

Le 17 juin: 1<sup>er</sup> arrondissement, M. Chavent n'aurait été, d'après les protestataires, élu que grâce à des transpositions dans les listes et les bulletins. Le conseil de préfecture tiendra probablement une audience supplémentaire le 25 juin, celle du 24 étant occupée par un affaire de travaux publics. L'audience du 1<sup>er</sup> juillet sera également consacrée à l'examen des affaires électorales.

Il n'y a pas de date fixée pour les élections du 6<sup>e</sup> arrondissement qui donnent lieu à quelques contestations.

Du 3<sup>e</sup> il n'est parvenu qu'une demande de renseignements relative au papier quadrillé: ce n'est pas une protestation faite dans la forme voulue par la loi. Ajoutons que des protestations sont venues seulement de quinze communes du département, parmi lesquelles celle de Villeurbanne, et que les détails accordés par la loi soit aux électeurs, soit à M. le préfet, sont expirés.

LE PONT DES FACULTÉS

Maintenant que voici notre municipalité reconstituée, il est permis de lui signaler quelques-uns des oublis — involontaires ou non — de l'administration précédente et de lui rappeler ce que la population lyonnaise attend depuis déjà trop longtemps. Il s'agit, pour commencer par un de nos plus vifs desiderata, de ce fameux pont des Facultés qui était décidé, voté, — commencé même, si on en croit la baraque qui ne sert plus qu'aux affichages des maisons d'annonces.

Ne serait-ce pas, maintenant, comme le fait si bien remarquer *La Construction Lyonnaise*, le moment de finir avec ce reliquat de l'ancien conseil? L'acrosissement continu du III<sup>e</sup> arrondissement rend de plus en plus indispensable la construction de ce pont et, par suite, de l'établissement de tous les nouveaux édifices de ce quartier d'avenir, la question devient d'une urgence exceptionnelle. Il est inadmissible qu'une grande cité comme la nôtre laisse sans communications, avec une partie de la ville, un des centres les plus importants de l'agglomération lyonnaise.

De plus, il serait indispensable de prendre des mesures contre l'insuffisance du pont de la Guillotière, dont l'engorgement prend chaque jour plus d'importance. Bientôt il sera impossible de s'engager sur cette voie fréquentée sans être assuré contre les accidents, les rames d'accident augmentant encore les dangers de ce passage. Que sera-ce quand nous aurons sur ce pont les nouvelles lignes de tramways qui sont concédées de la ligne de Saint-Fons s'ajoutant celles des futurs services à traction mécanique! Nous connaissons bien la réponse des partisans du *statu quo*, réponse qui revient à chaque instant quand il s'agit d'enterrer une affaire ne plaisant pas, mais qui ne voit jamais le jour pour les entreprises à grande envergure où on désire égarer les contribuables malgré eux; c'est l'éternelle phrase: la ville n'a pas d'argent.

Pourtant il ne serait guère possible de l'appliquer raisonnablement au pont des Facultés, n'a-t-on pas fait un emprunt spécial sur lequel on devait prélever la somme nécessaire à sa construction! Quoi qu'il en soit, le conseil municipal doit s'atteler résolument à la besogne, nos compatriotes attendent de lui une plus grande décision que son attitude et une étude plus approfondie des véritables besoins de la ville.

Il faut qu'il nous dise dans un avenir prochain si oui ou non on peut espérer ce fameux pont. De nouveaux atterrissements seraient mal venus auprès du public.

A la Banque de France

Un de nos confrères du matin annonçait hier que ceux des garçons de recettes de la Banque de France, employés comme auxiliaires les jours d'échéance, s'étaient mis en grève et avaient refusé de reprendre leur service, la direction de la Banque n'ayant pas accepté l'augmentation de salaire qu'ils réclamaient. Renseignements pris, cette information est inexacte; aucune grève ne s'est déclarée dans le personnel de la Banque; s'il y a eu un arrêt de travail, cela tient à une cause accidentelle: la maladie simultanée de plusieurs garçons, et pas à autre chose. Voici, d'ailleurs, les explications que M. Robert, le directeur de la succursale de Lyon a fournies à un de nos collaborateurs: « Il n'y a pas eu de grève, ni même de menace de grève à la Banque. Hier, le personnel est venu, comme il le fait chaque jour, à huit heures du matin, et le travail s'est exécuté avec autant de rapidité que les jours précédents. « Je suis très étonné et contrarié l'information que vous me signalez, et j'en faisais d'ailleurs lieu. Voici, d'après moi, ce qui a motivé ce bruit de grève: « Le 21 mai, onze de nos garçons s'étant simultanément trouvés malades, la recette de la fin du mois n'a pu être faite tout entière et nous avons dû renvoyer au lendemain matin, c'est-à-dire à hier, les encaissements à opérer dans une dizaine de quartiers.

« Nous avons fait venir un certain nombre d'auxiliaires que nous n'employons que quelque fois par mois, les jours d'échéance où notre personnel de garçons ne suffirait pas à assurer le service. « Ces auxiliaires, qui exercent tous une profession, ont reçu pour la journée d'hier une allocation supplémentaire. Tous ont été fort heureux de toucher le prix d'une journée sur laquelle il ne comptait pas. « Loin d'adresser à la direction la moindre réclamation, ils ont été enchantés. « Mais peut-être nos clients chez lesquels les agents se sont présentés hier pour faire les encaissements ont-ils été surpris de ne pas voir nos garçons habituels et ont ils cru à une grève. « Quoi qu'il en soit, vous pouvez dire qu'aucune grève ne s'est déclarée parmi le personnel de la succursale de la Banque de France. »

LA GRÈVE DU GAZ

Nous rappelons que c'est ce soir vendredi à 8 heures 1/2, que le VI<sup>e</sup> arrondissement donnera sa deuxième conférence publique et contradictoire à la Bourse du Travail; comme dans les autres locaux, la salle sera éclairée au pétrole.

MM. les conseillers municipaux ainsi que les administrateurs de la compagnie du gaz, sont spécialement invités.

Fort belle réunion mercredi dernier au café Plunet, cours du Midi; le public répond en foule aux invitations des comités, et ces derniers feront bien pour l'avenir de se procurer des salles plus vastes, de façon à ce que les auditeurs ne soient pas obligés de s'écraser à la porte.

La présence de MM. Debolo et Rivière, conseillers municipaux, rendait la réunion plus intéressante encore que les précédentes, chacun se demandait quelle serait l'attitude de l'adjoint délégué à la voirie dans la question du gaz.

M. Fournier, plus en verve que jamais, développe trois moyens simultanés à mettre en pratique pour combattre la compagnie. Après avoir précisé les progrès constants de la grève, il conseille aux grévistes de s'unir dans une collectivité pour attaquer la compagnie devant la juridiction civile, pendant que l'administration municipale interviendrait une autre action devant la juridiction administrative pour violation du cahier des charges.

M. Pallière, avec sa compétence habituelle, démontre l'ingratitude de la ville envers la compagnie, et s'élève énergiquement contre les abus qui ont été commis.

M. Debolo, adjoint délégué à la voirie, vient dire qu'effectivement la compagnie a outrepassé son droit, mais que la ville est impuissante à revenir sur une chose jugée et qui a force de loi; que le seul moyen pratique est de généraliser la grève, et que la commission devrait se préoccuper d'assurer une entreprise qui pourrait la rendre facile.

MM. Pallière et Fournier lui donnent lecture du cahier des charges, dont les clauses sont formelles et ne souffrent aucune interprétation. M. Debolo répond qu'il n'a pas étudié ces questions à fond, mais que devant la manifestation de l'opinion il va s'y intéresser.

M. Rivière prend M. Fournier à partie et lui demande comment il entend que la ville intervienne. La réunion était facile et la lecture seule de l'article 22 du cahier des charges a montré à notre nouveau conseiller quelle était la conduite à tenir en pareille circonstance.

La réunion, avant de se séparer, a voté l'ordre du jour suivant: « La commission d'organisation de la grève remercie MM. Debolo et Rivière, seuls conseillers ayant répondu à la convocation et blâme leurs collègues qui n'ont pas daigné s'y rendre ou se faire excuser et décide de propager la grève dans les intérêts des consommateurs jusqu'à l'accord des deux parties intéressées. »

Les porteurs de listes des six arrondissements sont instamment priés de vouloir bien les remettre au trésorier, qui se tiendra à leur disposition au siège, 18 rue Saint-Pierre, de sept à neuf heures.

LES GYMNASTES LYONNAIS à Nancy

Les sociétés lyonnaises qui doivent prendre part aux fêtes de Nancy des 5 et 6 juin, partiront aujourd'hui, vendredi, par le train de 11 h. 53 du soir. Elles arriveront demain samedi, à Nancy, à 3 h. 32. Ajoutons que la société de gymnastique l'Alsace-Lorraine, de Lyon, participera au concours de Nancy, en première division. Nous souhaitons un bon voyage et tout le succès qu'ils méritent à nos vaillants gymnastes.

LES SUICIDES D'HIER

Mme Chalutères, ménagère, rue Villeroi, prévint, hier soir, le commissaire de police, que son locataire, un ouvrier fondeur, nommé Louis Veuillet, âgé de 40 ans, n'avait pas paru de la journée.

M. l'ordre de ce magistrat, la porte de la chambre fut ouverte, l'on trouva Veuillet pendu à l'espagnolette de la croisée de sa chambre. La mort qui remontait à 48 heures, a été constatée par le docteur Crestin.

Quant aux causes du suicide, elles sont d'un ordre intime. Veuillet, qui est marié et père de famille, vit en mauvaise intelligence avec sa femme. C'est l'enlèvement d'être séparé des siens qui l'a poussé à en finir avec l'existence.

M. Jacquemot, commissaire de police des Brotteaux, a requis un serrurier, hier matin, à 8 heures, pour ouvrir l'appartement de Mme François-Marie Rodot, âgée de 43 ans, journalière, rue de Séze, 37, au 4<sup>e</sup> étage.

Mlle Rodot était inerte sur son lit et à proximité se trouvait un réchaud de charbon de bois qui avait servi à l'asphyxie. Mme Rodot avait écrit une lettre dans laquelle elle donnait l'adresse de sa famille et expliquait que les motifs de sa funeste détermination, avaient pour cause sa mauvaise santé et des chagrins domestiques.

Sa mère, qui habite le quartier Perrache, n'a pas voulu se rendre au domicile de sa fille et s'est refusée à la faire inhumer.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Un grave accident s'est produit hier matin rue Grôlée, devant une maison que des ouvriers maçons sont en train de démolir. Un d'eux, nommé Gauthier, chargé d'un tombereau arrêté devant cette maison.

Tout à coup, un pan de mur se détacha et s'abattit avec fracas sur le sol, ensevelissant le malheureux ouvrier qui, surpris, n'avait pas eu le temps de se garer. Ses camarades se portèrent aussitôt à son secours et s'occupèrent à dégager leur compagnon qui disparaissait à demi sous les débris, pierres, morceaux de bois et de plâtres.

Après quelques minutes de travail, ils parvinrent à le retirer; Gauthier était évanoui, mais respira encore. On le transporta dans une pharmacie voisine et on lui fit absorber un cordial qui le ranima. Le pharmacien, aidé par un médecin que l'on était allé chercher, visita le blessé et reconnut qu'il avait les deux jambes fracturées et portait, en outre, les traces de nombreuses et fortes contusions.

Une fois la réduction des fractures opérée, et un pansement apposé sur les plaies, le pauvre diable, dont l'état est grave, mais ne paraît pas désespéré, fut placé sur un brancard et transporté chez lui, rue Louis-Blanc.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 3 juin, 1550 jour de l'année. Pleine lune le 10; Dernier quartier le 17. Soleil: lever, 4 h. 2; coucher, 7 h. 55.

Concours musical d'Oullins. — Le comité d'organisation invite les habitants à décorer, pavoyer et illuminer leurs maisons. Il est persuadé que chacun, pénétré de l'importance de la fête, tiendra à honneur de recevoir dignement et de la façon la plus courtoise leurs hôtes d'un jour.

Des médailles seront affectées aux quartiers les mieux décorés. Des médailles individuelles seront également délivrées.

Arrestations. — Deux malpropres individus, les nommés François Regard, âgé de vingt-sept ans, Auguste Emonet et une fille Pacot ont été arrêtés hier, les deux premiers pour vol et la troisième pour complicité par recel.

Regard et Emonet, gens aux mœurs inavouables, attendaient les passants attardés sur les quais déserts, et, usant d'intimidation et même de violences, les dévalisaient. C'est à la suite d'une plainte portée contre eux par un de leurs victimes que les agents de M. Ramondin les ont surveillés et ont pu les arrêter en flagrant délit de vol.

Chez la fille Pacot, maîtresse d'Emonet, les agents ont découvert une montre volée qu'elle tenait de son amant et cette saisie a suffi pour la faire arrêter.

Les conséquences d'un rassemblement. — C'est toujours avec regret que nous signalons le zèle par trop impatient des gardiens de la paix. A peine l'incident de la Croix-Rouge est-il clos, que déjà nous devons raconter un nouvel incident dû à la maladresse de quelques « urbains ».

Hier soir, à 8 heures 1/2, un fort rassemblement se produisit rue de la République, autour d'un individu qui pérorait avec loquacité. Deux gardiens de la paix survinrent et conduisirent l'individu au poste de Bellecour. La foule avait suivi; mais des agents se mirent en demeure de faire disperser les groupes. Le devoir, croyons-nous, n'exclut pas la politesse; cependant les agents honnêtement et menacèrent plusieurs jeunes gens qui ne demandaient pas mieux que de se rendre à une injonction courtoise. Est-ce donc trop exiger?

A l'Hôtel-Dieu. — A cinq heures du soir, un voyageur, en descendant de la fielle de Saint-Just à la station des Minimes, a été pris d'une crise épileptique qui a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Aucun papier n'a été trouvé sur le malade, et son identité n'a pu être établie. C'est un homme bien mis, âgé de 40 ans environ.

Odieux personnage. — Sur une plainte qui lui avait été adressée, M. Polley, commissaire de police de la Croix-Rouge, a écouté, après interrogatoire, P. J., 35 ans, marchand de primeurs, rue Jacquard, sous l'inculpation de vol.

Cheval emporté. — Hier matin, un cheval conduit par M. Bonnet, 11, rue Royale, s'est abattu place des Cordeliers, en brisant les brancards et le timon de la voiture.

D'un bond, l'animal se releva, puis, effrayé par les débris des brancards lui foudroyant les jarrets, il allait s'emballer lorsque M. Bouveron, sous-brigadier, détaché à la sûreté, sauta à la tête du cheval, qu'il put maîtriser sans sans peine.

Bateaux parisiens (régates de Trévoux). — A l'occasion des régates de Trévoux le 5 juin, départ de Lyon à 11 heures 45. Prix: aller, 1 franc; aller et retour, 1 fr. 50, ponton compris. Départ de Trévoux à 5 heures 1/2.

Le-Barbe. — Le dimanche et le lundi de Pentecôte, service sur l'île Barbe à partir d'une heure. Prix unique, 0 fr. 25. En cas de mauvais temps le service n'aura pas lieu.

« Miss Helyett » aux Célestins. — C'est demain samedi que la troupe des Bouffes Parisiens donne la première de *Miss Helyett*, la délicieuse opérette d'Audran tant applaudie l'année dernière aux Célestins; nous n'avons plus qu'à faire l'éloge des artistes créateurs de la pièce, le public lyonnais les apprécie. Nous pouvons cependant dire et déjà leur prédire le meilleur accueil et nous sommes convaincus que *Miss Helyett* retrouvera son grand succès de l'an dernier. Les feuilles de location se garnissent rapidement.

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie, grande fête artistique aux Concerts-Bellecour avec le concours de M. Forestier et de M. Brive.

M. Forestier se fera entendre dans un brillant solo de harpe. M. Brive exécutera le *Deuxième solo*, de Gallay, pour cor d'harmonie. A signaler aussi *Esclamando* (1. Invocation; 2. l'île magique; 3. Hyménée; 4. Dans la Forêt). On entendra également le *Carnaval de Venise*; le *Ballet russe*, de A. Luigini, et la *Marche hongroise*, de Bizet, etc.

La persistance du beau temps fait que chaque soir le public se rend en foule à Bellecour pour applaudir notre excellent orchestre.

Concert de l'Horloge. — On a refusé du monde hier soir au Concert de l'Horloge. Le public n'a pas ménagé ses applaudissements à la troupe composée admirablement. Les Alfreds, des Folies-Bergères de Paris, ont été l'objet d'un immense succès; Castel, dans ses imitations de Kam-Hill et d'Yvette Guilbert; les duettistes Blauvalhin-Barrau, Volterry, Faurvald, Mealas, etc., et le désopilant opérette, *Le Gilet de Flandre*, forment un spectacle de premier ordre. Prochainement, nouveaux débuts. Tous les jours, à deux heures, répétition publique. Dimanches et fêtes, matinées de famille.

Périssent tous les insectes!! par l'Insecticide du Serpent, 32, rue Lanterne.

BONS DU CONGO. Six tirages par an, pendant toute la durée de l'emprunt. Prochain tirage, 20 juin. Gros lot de 150,000 fr. Ces obligations sont remboursables en 90 ans avec primes ou avec augmentation de 5 fr. par an à titre d'intérêt. Ce n'est donc pas un placement improductif, puisque le capital se cumule avec les intérêts, c'est-à-dire que la première année, le remboursement a lieu à 105 fr.; la seconde à 110 fr.; la troisième à 115 fr., etc., etc., jusqu'à 595 fr. pour la dernière année. Ces obligations sont en vente à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, à l'entresol, au prix de 65 fr., tous frais de courtage compris.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL. LE ROI DE SUÈDE A L'ÉLYSÉE. Paris, 2 juin. Le président de la République a reçu cette après-midi le roi de Suède-et-Norvège.

Les honneurs habituels ont été rendus par un bataillon du 36<sup>e</sup> de ligne avec le colonel et le drapeau. La musique militaire a joué à son arrivée l'hymne suédois et à son départ l'hymne norvégien.

ANARCHISTES EXPULSÉS. Nice, 2 juin. Sept anarchistes italiens viennent de bénéficier d'une ordonnance de non lieu; ils vont être expulsés.

L'ANNIVERSAIRE DE GARIBALDI. Nice, 2 juin. A l'occasion de l'anniversaire de Garibaldi, l'Union garibaldienne est allée déposer une couronne au pied de la statue et a envoyé un télégramme de sympathie à Menotti Garibaldi.

Rome, 2 juin. Pendant qu'une députation de garibaldiens offrait une épée d'honneur à Menotti Garibaldi dans la chambre où son père est mort, le plancher s'est écroulé et six personnes ont été blessées.

L'AFFAIRE DE L'UGANDA. Cologne, 2 juin. La « Volkszeitung » de Cologne annonce que parmi les missionnaires catholiques qui ont été expulsés ou faits prisonniers par la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale, il y a deux Allemands, deux Belges, un Hollandais et douze Français.

Londres, 2 juin. Dans un livre bleu qui a été distribué aujourd'hui se trouvent des télégrammes datés du 18 avril du consul d'Angleterre à Zanzibar, annonçant les massacres de l'Uganda, déclarant que les responsabilités incombent au capitaine Lugard et aux fonctionnaires de la compagnie britannique.

Il s'y trouve également un autre télégramme de la compagnie britannique, daté du 16 mai, annonçant que le capitaine Lugard a enrôlé 1,000 hommes de troupes égyptiennes sous le pavillon de la compagnie britannique et sous la condition de l'approbation postérieure du Khédive. La compagnie fait remarquer, avec candeur, que ceci annonce de grands changements dans l'Uganda, mais prétend ne rien savoir encore.

L'ENTREVUE DE KIEL. Copenhague, 2 juin. L'entrevue des empereurs de Russie et d'Allemagne est ajournée au 8 juin.

MORT DE MARFORI. Madrid, 2 juin. Marfori, l'ancien ministre, est mort.

L'AFFAIRE DE L'ILE ALDABRA. Paris, 2 juin. M. de Mahy, député de la Réunion, va adresser une question au ministre des affaires étrangères, dans le but de savoir s'il est exact que le drapeau anglais a été arboré, comme le prétend une correspondance venue de Madagascar, sur l'île Aldabra.

Cette île située au nord de Diego-Suarez, entre cette pointe de Madagascar et le groupe des Seychelles, devrait, paraît-il, être considérée comme une dépendance de notre colonie de la Réunion, et à ce titre serait une possession française. Le traité de 1814, en restituant à la France l'île de la Réunion ne consacrait le maintien en la possession de l'Angleterre que de l'île Maurice et ses dépendances, nominativement désignées, à savoir: les Seychelles et l'île Rodrigues.

Il est vrai d'autre part que la France n'a pas fait acte de souveraineté sur Aldabra. Il y a donc là un point litigieux que le ministre des affaires étrangères va examiner.

Londres, 2 juin. Suivant des renseignements fournis par les autorités coloniales anglaises, ces dernières prétendent que les îles Aldabra, Cosmoledo, Astove et Assomption appartiennent à l'Angleterre. A l'airait, on assure que ces îles sont visitées de temps en temps par des navires de la marine militaire anglaise. Elles sont rocheuses et inhabitables et n'ont de valeur que pour la pêche du poisson et des tortues. Ces pêcheries ont été louées par des pêcheurs venant des Seychelles. Ni au « Foreign Office » ni à l'airait on n'a aucune connaissance que des instructions aient été données récemment pour y faire arborer le drapeau anglais.

TROUBLES AU JAPON. Yokohama, 2 juin. Des troubles politiques se sont produits le 14 mai à Saga.

Deux radicaux ont été tués, il y a eu plusieurs blessés.

DEUX ÉVASIONS. Brest, 2 juin. Ce matin, deux prisonniers de la maison centrale de Landerneau se sont évadés après avoir garotté un gardien; ce sont deux repris de justice très dangereux. Ils sont activement recherchés par la gendarmerie.

BRUTALITÉS ALLEMANDES. Berlin, 2 juin. Le « Tagblatt » signale une nouvelle agression d'officiers contre des civils qui s'est produite à Erfurt. Un civil a été grièvement blessé de coups de sabre, les officiers ont appelé la garde et lui ont donné l'ordre de tirer sur les civils, mais heureusement les soldats n'avaient pas de cartouches.

Paris, 2 juin. On assure que M. Deffy, frère de M<sup>me</sup> Raymond, dont le mari s'est battu cette

après-midi avec M. Carle des Perrières, aurait envoyé, lui aussi, des témoins ce soir au rédacteur du « Gil Blas ».

LE CRIME DE LA BLANCARDE CONDAMNATION. Aix, 3 juin. Le verdict a été rendu fort tard. Canvin est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Marie Michel est acquittée.

TRIBUNE DES COMITÉS. Comité progressiste des républicains radicaux et socialistes du III<sup>e</sup> arrondissement. — Les membres du comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, au siège habituel, 14, cours Gambetta. Présence indispensable.

TRIBUNE OUVRIÈRE. Coupeurs-tailleurs. — La chambre syndicale invite toute la corporation des coupeurs à la réunion privée qui aura lieu demain samedi, à 8 heures du soir, au local, rue Chaponnay, 5. Ordre du jour: Renouvellement du bureau; Versement des cotisations; Etat financier; Questions diverses.

Bourse du Travail. — La commission d'établissement du règlement de la Bourse du Travail est convoquée pour samedi, salle Rivière. La commission invite tous les syndicats à nommer leurs délégués à cette réunion qui commencera à 8 heures précises.

Chambre syndicale des ouvriers ébénistes. — Réunion de la corporation et des parties similaires demain samedi, à 8 heures du soir, salle Rivière.

COMMUNICATIONS DIVERSES. Le soir par jour. — Dimanche prochain 5 juin, de 11 h. du matin à 1 heure de l'après-midi, cotisations et inscriptions des nouveaux adhérents, mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Chorégraphie lyonnaise. — Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 1/2, réunion importante au siège social. Extrême urgence.

Harmonie du Rhône. — Messieurs les sociétaires sont informés qu'à partir de ce jour les répétitions auront lieu les mardi et vendredi de chaque semaine. Ce soir répétition générale urgente.

Union instrumentale du Grand-Trou. — Les membres exécutants sont priés de ne pas manquer à la répétition de ce soir 3 juin. Communication importante.

Groupe rationaliste de la morale positive (Libre-pensée de Lyon). — Assemblée générale ce soir, à 8 heures, au siège: café Pérignon, rue Tête-d'Or, 114. Urgence.

GYMNASTIQUE ET TIR. Société de tir de Lyon. — Dimanche, 5 juin, de 8 heures du matin à la nuit, concours habituel au premier dimanche du mois: 24 prix aux armes de précision (300 mètres) et aux armes de guerre (300 mètres).

Les concours mensuels réservés aux sociétaires auront lieu comme d'habitude.

Nola. — L'omnibus du stand part du pont Morand, river gauche, toutes les heures, à partir de 11 heures.

Société des Tireurs du Rhône. — Dimanche 5 juin, au stand de la Doua, concours public mensuel du premier dimanche du mois. Deux catégories limitées aux armes de guerre et de précision à la distance de 300 mètres et une catégorie spéciale limitée au centre, toutes armes admises. Nouveaux prix en nature.

A cinq heures du soir, distribution des prix aux lauréats du grand concours annuel de 1892. Voitures de la société partant de la brasserie du Parc toutes les heures, de huit heures du matin à sept heures du soir, excepté à midi.

SPECTACLES D'AUJOUR'HUI. Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Pays d'Or.

Théâtre des Célestins. — Relâche. Concerts - Bellecour. — Ce soir vendredi, à 8 heures 1/2, grande fête artistique.

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE PALAIS-ROYAL

Nous n'en sommes plus à dire qu'il n'avait aucune espèce de préjugé. Il prenait de toutes mains, et comptait bien être un fort grand seigneur sur ses vieux jours.

— Les bons vivants deviennent rares. Vous avez là sous votre croisée un ancien soldat de ma compagnie qui pourrait donner à l'occasion un honnête coup de main.

des nouvelles certaines, des preuves palpables. Je veux savoir s'il est vivant ou mort. Cocardasse et Passepoil saluèrent de cette ample et belle façon qui faisait d'eux les coupe-jarrets les plus distingués de l'Europe.

tout son repos. Ce n'est pas que je craigne le sort fâcheux du comte de Horn... Il s'interrompit, voyant que le regard de Peyrolles était fixé sur lui avec avidement.

ronne tient à Cellamare. Chaverny, aux princes de Souhise. — Oh ! celui-là... interrompit Peyrolles.

faitement, mon ami, que je te puis parler comme à mon professeur. On a besoin parfois de faire ses confidences : cela recorde. Nous disions donc qu'il nous les faut pieds et poings liés.

BONS DE PANAMA TIRAGE DU 15 JUIN Gros lot : 250.000 francs... PRIX DU BON : 82 FRANCS

A VENDRE Omnibus et Voitures de divers types s'attelant à un ou deux chevaux.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE à MEYZIEU (Isère), près LYON. Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES.

Grand-Théâtre de Lyon DIRECTION : PONCET. Tous les Soirs, à 8 heures, représentation de L'IMMENSE SUCCÈS du Théâtre de la GAITE de Paris.

LIMONADE GAZEUSE NATURELLE CHAMPAGNEUSE

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE

SOLUTION BRUNO au bi-phosphate de chaux pur cristallisé, le plus fidèle, le plus actif des reconstituants.

Les ANNONCES sont reçues à l'Agence de Publicité VICTOR FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

CONCERTS BELLECOUR Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour GRAND CONCERT Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de M. ALEXANDRE LUIGINI

BONS DU CONGO SIX TIRAGES PAR AN Tirage 20 Juin Gros Lot, 150,000 Francs PRIX DU BON : 65 FRANCS

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & CIE Démolition du QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER

BOURSE DE LYON Du 2 Juin 1892. FONDS ÉTRANGERS, Valeurs diverses, etc.

BOURSE DE PARIS Du 2 Juin 1892. BOURSE GOUVERNEMENTALE, Valeurs diverses, etc.

APRÈS BOURSE Du 2 Juin. HUILES DE COLZA, HUILES DE LIN, etc.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 2 Juin 1892. Nombres, Soies diverses, etc.

MARCHÉ AUX BESTIAUX LYON-VAISE - 2 Juin 1892. Moutons, Vaches, etc.

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) 350 1ers prix et médailles. Pulvérisateur (ÉCLAIR) Contre le MILDIU.